RCS : CAYENNE
Code greffe : 9731

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAYENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00302
Numéro SIREN : 820 901 130
Nom ou dénomination : CEOG

Ce dépôt a été enregistré le 24/10/2022 sous le numéro de dépôt 3639



CEOG

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

CEOG

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société CEOG,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CEOG relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 5 août 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Nathalie Cordebar

ACTIVE experts

SAS CEOG

PEPINIERE D'ENTREPRISES
CAMPUS UNIVERSITAIRE TROUBIRAN
97325 CAYENNE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Sommaire

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

---------- B I L A N ----------	1
Bilan Actif	2
Bilan Passif	3
---------- R E S U L T A T ----------	4
Compte de Résultat 1/2	5
Compte de Résultat 2/2	6
---------- A N N E X E ----------	7
Règles et méthodes comptables	8
Immobilisations - Amortissements	12
Stocks et en-cours	13
Créances et Dettes	14
Capital social	15
Variations des capitaux propres	16
Provisions au bilan	17

Etats financiers au 31/12/2021

Bilan

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	45 355	2 888	42 467	
	Immobilisations en cours	15 502 910		15 502 910	5 057 206
	Avances et acomptes	23 271 551		23 271 551	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 506		1 506	
	TOTAL (II)	**38 821 322**	**2 888**	**38 818 434**	**5 057 206**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				63 284
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	12 015 498		12 015 498	240 854
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	2 105 351		2 105 351	199 678
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	1 174 121		1 174 121	17 500
	TOTAL (III)	**15 294 970**		**15 294 970**	**521 317**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	2 704 187		2 704 187	
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**56 820 479**	**2 888**	**56 817 592**	**5 578 523**

(1) dont droit au bail	
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an	1 506
(3) dont créances à plus d'un an	11 900 000

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021	31/12/2020
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	250 000	250 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(177 955)	(109 546)
	Résultat de l'exercice	**(584 237)**	**(68 409)**
	Subventions d'investissement	14 000 000	
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**13 487 808**	**72 045**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	28 171 796	
	Emprunts et dettes financières divers (3)	5 914 682	4 759 300
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 664 844	747 178
	Dettes fiscales et sociales	61 411	
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	517 050	
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**43 329 783**	**5 506 478**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**56 817 592**	**5 578 523**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(584 236,90)	(68 408,58)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	15 338 114	5 506 478
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

Etats financiers au 31/12/2021

Compte de Résultat

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		France	Exportation	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée			29 828	
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			2 961 729	
	Autres produits				392
	Total des produits d'exploitation (1)			**2 991 557**	**392**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			3 248 990	58 748
	Impôts, taxes et versements assimilés			910	
	Salaires et traitements			93 333	
	Charges sociales du personnel			41 355	
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			2 888	
	- charges d'exploitation à répartir			128 771	
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			54 165	5 800
	Total des charges d'exploitation (2)			**3 570 412**	**64 548**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**(578 855)**	**(64 157)**

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021	31/12/2020
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(578 855)**	**(64 157)**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	527 272	
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**527 272**	
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	532 654	4 252
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	**532 654**	**4 252**
	RESULTAT FINANCIER	**(5 382)**	**(4 252)**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(584 237)**	**(68 409)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	PARTICIPATION DES SALARIES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES		
	TOTAL DES PRODUITS	**3 518 829**	**392**
	TOTAL DES CHARGES	**4 103 065**	**68 800**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**(584 237)**	**(68 409)**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Etats financiers au 31/12/2021

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **56 817 592** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 518 829** euros et un total **charges** de **4 103 065** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-584 237** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021.**
Il a une durée de **12** mois.

REGLES GENERALES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- application du règlement ANC N° 2014-03 relatif au Plan Compte Général ;
- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Coûts internes

La réglementation comptable prévoit que les frais variables ou fixes qui sont, par nature, directement attribuables à la production d'un bien soient inclus dans le coût de production de ce bien. CEOG intègre donc à ses coûts de production des immobilisations, des charges de personnel et des charges communes (coûts internes).

L'affectation au coût de production des opérations est constatée, en comptabilité, par :

- Un compte de production immobilisée (72) pour les immobilisations corporelles : 29 828 € au 31/12/2021.

Coût d'emprunt

Les coûts d'emprunt pour financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible, immobilisation incorporelle, corporelle ou stock, sont inclus dans le coût de l'actif lorsqu'ils concernent la période de production de cet actif, jusqu'à la date d'acquisition ou de réception définitive.

Sur l'exercice 2021, les coûts d'emprunt incorporés au coût de revient de la construction s'élève à 2 230 141 €.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

FAITS MARQUANTS

Les principaux faits marquants de l'exercice sont les suivants :

Vie de la société

- CEOG a procédé au recrutement d'un Directeur Général, le 3 mai 2021.
- Location de bureaux à Cayenne à partir du 1er novembre, CEOG était jusqu'alors hébergé en sous location chez HDF à la même adresse

Projet de construction de la centrale électrique de l'ouest guyanais

- Un contrat de prestations de service a été signé avec la société ACI pour assurer la direction du projet du 13 septembre 2021 au 31 décembre 2023.
- CEOG a mobilisé des avances en compte-courant d'associés pour un total de 1,15 M€ en dates du 16 avril 2021 et du 4 octobre 2021.
- Le closing financier et la signature des documents du projet ont été réalisés sur l'exercice (PPA, contrat EPC, documentation de financement).
- Mobilisation du prêt relai fonds propres EBL dont le premier tirage de 21 525 380,12 € est intervenu le 30 septembre 2021 et le second tirage de 6 646 416,30 € est intervenu le 12 novembre 2021.
- La déclaration d'ouverture de chantier a été réalisée en date du 2 novembre 2021.
- Une convention a été signée le 25 novembre 2021 pour la mobilisation de la subvention ADEME d'un montant de 14 M€. CEOG a encaissé le 1er acompte le 21 décembre 2021 à hauteur de 15% soit 2,1 M€.
- La signature des contrats d'AMO pour la phase de construction.
- Un avenant au contrat avec Canopée a été signé pour l'accompagnement de la phase de construction à effet du 1er septembre 2021.
- Obtention du crédit d'impôt investissement outre-mer (art 244 quater W du CGI) correspondant à 35% de la base maximale éligible de 74 675 256€, soit au maximum 26 136

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

340€. Le fait générateur de ce crédit d'impôt est fixé à la date de mise en service de la centrale électrique.

Crise sanitaire COVID-19

La crise sanitaire COVID-19 n'a pas eu d'impact significatif sur la situation financière, le patrimoine et les résultats de la société.

Immobilisations - Amortissements

Etat exprimé en **euros**

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2021
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport		44 165		44 165
Autres immobilisations corporelles	5 057 206	36 705 145	2 986 700	38 775 651
Immobilisations financières		1 506		1 506
TOTAL GENERAL	**5 057 206**	**36 750 816**	**2 986 700**	**38 821 322**

AMORTISSEMENTS

	Montant des amortissements au début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant des amortissements au 31/12/2021
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport		2 724		2 724
Autres immobilisations corporelles		164		164
TOTAL GENERAL		**2 888**		**2 888**

Stocks et En-cours

Etat exprimé en **euros**

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état				
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
TOTAL I				
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)				

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**	31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	1 506	1 506	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	2 091	2 091	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	113 297	113 297	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	11 900 000		11 900 000
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	111	111	
Charges constatées d'avances	1 174 121	1 174 121	
TOTAL DES CREANCES	**13 191 126**	**1 291 126**	**11 900 000**

(1) Prêts accordés en cours d'exercice	
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

	31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	28 171 796	180 127	27 991 669	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	8 664 844	8 664 844		
Personnel et comptes rattachés	35	35		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 105	22 105		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	39 271	39 271		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	517 050	517 050		
Groupe et associés (2)	5 914 682	5 914 682		
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	**43 329 783**	**15 338 114**	**27 991 669**	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	56 163 465
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	27 991 669
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)	5 914 682

Capital social

Etat exprimé en **euros**

ACTIONS / PARTS SOCIALES	31/12/2021	Nombre	Val. Nominale	Montant
	Du capital social début exercice	50 000,00	5,0000	250 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	**50 000,00**	**5,0000**	**250 000,00**

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en **euros**

	Capitaux propres clôture 31/12/2020	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2021
Capital social	250 000				250 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	(109 546)	(68 409)			(177 955)
Résultat de l'exercice	(68 409)	68 409		(584 237)	(584 237)
Subventions d'investissement				14 000 000	14 000 000
Provisions réglementées					
TOTAL	**72 045**			**13 415 763**	**13 487 808**

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

[1] dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 72 045

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 72 045

[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 13 415 763

Provisions

Etat exprimé en **euros**		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles				
	corporelles				
	des titres mis en équivalence				
	titres de participation				
	autres immo. financières }				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation				
	- financières				
	- exceptionnelles }				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

CEOG
Société par actions simplifiée au capital de 250.000 €
Siège social : Campus Universitaire de Troubiran – Pépinière d'entreprises innovantes de GDI
CS 90 235, 97325 Cayenne Cedex
820 901 130 R.C.S. Cayenne

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an 2022,
le 28 septembre,
à 10 heures,

les associés de la société CEOG (ci-après la « **Société** »), ont été convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, par courrier électronique adressé par le Président de la Société, conformément aux termes des statuts,

et l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle se tient par visioconférence, conformément à l'article 18.2 des statuts,

Madame Sarah FAVRE préside la séance.

Le Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué n'assiste pas à la réunion.

Les associés présents ou représentés, possèdent la majorité des actions composant le capital social de la Société, de sorte que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président fait observer que les documents suivants ont été communiqués aux associés et tenus à leur disposition au siège social de la Société, conformément aux termes des statuts :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) clos au 31 décembre 2021 ;
- le rapport de gestion du Président sur la situation et l'activité de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et sur les comptes dudit exercice ;
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions relevant des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce ; et
- le texte des projets de résolutions soumises à l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du rapport de gestion du Président sur la situation et l'activité de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et sur les comptes dudit exercice.

- lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 - Approbation des termes desdits rapports et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 - quitus au Président de la Société.
- affectation du résultat de l'exercice.
- lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce - Approbation des termes dudit rapport.
- constatation de la reconstitution des capitaux propres ;
- nomination d'un membre du Comité Stratégique
- questions diverses.
- pouvoirs.

Puis, le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que son rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et sur les comptes dudit exercice. Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux Comptes.

Enfin, la discussion est ouverte. Puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu :

- la présentation du rapport de gestion du Président sur la situation et l'activité de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et sur les comptes dudit exercice,
- la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,

APPROUVE les termes de chacun desdits rapports, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021, et se soldant par une perte de 584.237 euros.

L'Assemblée Générale

APPROUVE également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale PREND ACTE de ce qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune somme n'a été comptabilisée au titre des dépenses non déductibles fiscalement au regard des dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

En conséquence, l'Assemblée Générale DONNE quitus entier et sans réserve, au Président, pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale DECIDE d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de 584.237 euros en totalité au compte report à nouveau ce qui portera celui-ci d'un montant négatif de 177.955 euros à un montant négatif de 762.192 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale PREND ACTE de ce qu'aucun dividende n'a été distribué par la Société au cours des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions relevant des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce APPROUVE les termes dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir :

- rappelé que les capitaux propres étaient devenus inférieurs à la moitié de son capital social ainsi qu'il a été constaté par résolution de l'Assemblée Générale en date du 17 juin 2021; et

- constaté que les capitaux propres de la Société étaient supérieurs à la moitié du capital social au 31 décembre 2021,

constate la reconstitution des capitaux propres de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate la démission de Monsieur Erwan KATTER de ses fonctions de membre du Comité Stratégique et la nomination en remplacement, sur proposition de Meridiam EI, en qualité de membre du Comité Stratégique de :

- Madame Sarah FAVRE né le 31 août 1971, à Annecy, de nationalité française ;

- pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'issue de la décision collective des Associés devant statuer en 2023 sur les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2022.

Madame Sarah FAVRE ayant déclaré, accepter les fonctions de membre du Comité Stratégique et qu'elle n'exerce aucune fonction et n'est frappée d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

L'Assemblée Générale APPROUVE la nomination susmentionnée de Madame Sarah FAVRE en qualité de de membre du Comité Stratégique, dans les termes stipulés ci-dessus.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale DONNE tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par chacun des membres du bureau et par chacun des associés.

Sarah Favre (Oct 6, 2022 20:28 GMT+2)

ASSOCIE
MERIDIAM EI
représentée Mme Sarah FAVRE

Damien HAVARD
Damien HAVARD (Oct 6, 2022 22:27 GMT+2)

ASSOCIE
HYDROGENE DE FRANCE
représentée par son Président M. Damien HAVARD

Olivier COTTA (Oct 13, 2022 11:22 EDT)

ASSOCIE
SA DE LA RAFFINERIE DES ANTILLES (SARA)
représentée par son Directeur Général M. Olivier COTTA

CEOG _ PV AG compte 2021

Final Audit Report 2022-10-13

Created:	2022-10-06
By:	Quentin CHEVALLIER (quentin.chevallier@canopee-associes.com)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAATSLjEGRtd_rj_-DnHQDAj4jnflCwaNcW

"CEOG _ PV AG compte 2021" History

Document created by Quentin CHEVALLIER (quentin.chevallier@canopee-associes.com)
2022-10-06 - 6:57:48 AM GMT- IP address: 185.135.177.233

Document emailed to s.favre@meridiam.com for signature
2022-10-06 - 6:59:04 AM GMT

Email viewed by s.favre@meridiam.com
2022-10-06 - 6:26:21 PM GMT- IP address: 104.47.0.254

Signer s.favre@meridiam.com entered name at signing as Sarah Favre
2022-10-06 - 6:28:15 PM GMT- IP address: 62.23.181.186

Document e-signed by Sarah Favre (s.favre@meridiam.com)
Signature Date: 2022-10-06 - 6:28:17 PM GMT - Time Source: server- IP address: 62.23.181.186

Document emailed to damien.havard@hdf-energy.com for signature
2022-10-06 - 6:28:19 PM GMT

Email viewed by damien.havard@hdf-energy.com
2022-10-06 - 8:23:29 PM GMT- IP address: 88.173.231.1

Signer damien.havard@hdf-energy.com entered name at signing as Damien HAVARD
2022-10-06 - 8:27:02 PM GMT- IP address: 88.173.231.1

Document e-signed by Damien HAVARD (damien.havard@hdf-energy.com)
Signature Date: 2022-10-06 - 8:27:04 PM GMT - Time Source: server- IP address: 88.173.231.1

Document emailed to olivier.cotta@sara-ag.fr for signature
2022-10-06 - 8:27:05 PM GMT

Email viewed by olivier.cotta@sara-ag.fr
2022-10-07 - 10:56:36 AM GMT- IP address: 94.198.181.230

Email viewed by olivier.cotta@sara-ag.fr

2022-10-13 - 3:19:54 PM GMT- IP address: 94.198.181.230

Signer olivier.cotta@sara-ag.fr entered name at signing as Olivier COTTA

2022-10-13 - 3:22:20 PM GMT- IP address: 94.198.181.230

Document e-signed by Olivier COTTA (olivier.cotta@sara-ag.fr)

Signature Date: 2022-10-13 - 3:22:22 PM GMT - Time Source: server- IP address: 94.198.181.230

Agreement completed.

2022-10-13 - 3:22:22 PM GMT

Adobe Acrobat Sign



CEOG

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

CEOG

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société CEOG,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CEOG relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 5 août 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Nathalie Cordebar

ACTIVE experts

SAS CEOG

PEPINIERE D'ENTREPRISES
CAMPUS UNIVERSITAIRE TROUBIRAN
97325 CAYENNE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Sommaire

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

---------- B I L A N ----------	1
Bilan Actif	2
Bilan Passif	3
---------- R E S U L T A T ----------	4
Compte de Résultat 1/2	5
Compte de Résultat 2/2	6
---------- A N N E X E ----------	7
Règles et méthodes comptables	8
Immobilisations - Amortissements	12
Stocks et en-cours	13
Créances et Dettes	14
Capital social	15
Variations des capitaux propres	16
Provisions au bilan	17

Etats financiers au 31/12/2021

Bilan

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	45 355	2 888	42 467	
	Immobilisations en cours	15 502 910		15 502 910	5 057 206
	Avances et acomptes	23 271 551		23 271 551	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 506		1 506	
	TOTAL (II)	**38 821 322**	**2 888**	**38 818 434**	**5 057 206**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				63 284
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	12 015 498		12 015 498	240 854
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	2 105 351		2 105 351	199 678
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	1 174 121		1 174 121	17 500
	TOTAL (III)	**15 294 970**		**15 294 970**	**521 317**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	2 704 187		2 704 187	
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**56 820 479**	**2 888**	**56 817 592**	**5 578 523**

(1) dont droit au bail	
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an	1 506
(3) dont créances à plus d'un an	11 900 000

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021	31/12/2020
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	250 000	250 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(177 955)	(109 546)
	Résultat de l'exercice	**(584 237)**	**(68 409)**
	Subventions d'investissement	14 000 000	
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**13 487 808**	**72 045**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	28 171 796	
	Emprunts et dettes financières divers (3)	5 914 682	4 759 300
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 664 844	747 178
	Dettes fiscales et sociales	61 411	
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	517 050	
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**43 329 783**	**5 506 478**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**56 817 592**	**5 578 523**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(584 236,90)	(68 408,58)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	15 338 114	5 506 478
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

Etats financiers au 31/12/2021

Compte de Résultat

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		France	Exportation	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée			29 828	
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			2 961 729	
	Autres produits				392
	Total des produits d'exploitation (1)			**2 991 557**	**392**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			3 248 990	58 748
	Impôts, taxes et versements assimilés			910	
	Salaires et traitements			93 333	
	Charges sociales du personnel			41 355	
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			2 888	
	- charges d'exploitation à répartir			128 771	
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			54 165	5 800
	Total des charges d'exploitation (2)			**3 570 412**	**64 548**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**(578 855)**	**(64 157)**

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021	31/12/2020
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(578 855)**	**(64 157)**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	527 272	
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**527 272**	
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	532 654	4 252
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	**532 654**	**4 252**
	RESULTAT FINANCIER	**(5 382)**	**(4 252)**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(584 237)**	**(68 409)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	PARTICIPATION DES SALARIES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES		
	TOTAL DES PRODUITS	**3 518 829**	**392**
	TOTAL DES CHARGES	**4 103 065**	**68 800**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**(584 237)**	**(68 409)**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Etats financiers au 31/12/2021

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **56 817 592** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 518 829** euros et un total **charges** de **4 103 065** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-584 237** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021.**
Il a une durée de **12** mois.

REGLES GENERALES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- application du règlement ANC N° 2014-03 relatif au Plan Compte Général ;
- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Coûts internes

La réglementation comptable prévoit que les frais variables ou fixes qui sont, par nature, directement attribuables à la production d'un bien soient inclus dans le coût de production de ce bien. CEOG intègre donc à ses coûts de production des immobilisations, des charges de personnel et des charges communes (coûts internes).

L'affectation au coût de production des opérations est constatée, en comptabilité, par :

- Un compte de production immobilisée (72) pour les immobilisations corporelles : 29 828 € au 31/12/2021.

Coût d'emprunt

Les coûts d'emprunt pour financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible, immobilisation incorporelle, corporelle ou stock, sont inclus dans le coût de l'actif lorsqu'ils concernent la période de production de cet actif, jusqu'à la date d'acquisition ou de réception définitive.

Sur l'exercice 2021, les coûts d'emprunt incorporés au coût de revient de la construction s'élève à 2 230 141 €.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

FAITS MARQUANTS

Les principaux faits marquants de l'exercice sont les suivants :

Vie de la société

- CEOG a procédé au recrutement d'un Directeur Général, le 3 mai 2021.
- Location de bureaux à Cayenne à partir du 1er novembre, CEOG était jusqu'alors hébergé en sous location chez HDF à la même adresse

Projet de construction de la centrale électrique de l'ouest guyanais

- Un contrat de prestations de service a été signé avec la société ACI pour assurer la direction du projet du 13 septembre 2021 au 31 décembre 2023.
- CEOG a mobilisé des avances en compte-courant d'associés pour un total de 1,15 M€ en dates du 16 avril 2021 et du 4 octobre 2021.
- Le closing financier et la signature des documents du projet ont été réalisés sur l'exercice (PPA, contrat EPC, documentation de financement).
- Mobilisation du prêt relai fonds propres EBL dont le premier tirage de 21 525 380,12 € est intervenu le 30 septembre 2021 et le second tirage de 6 646 416,30 € est intervenu le 12 novembre 2021.
- La déclaration d'ouverture de chantier a été réalisée en date du 2 novembre 2021.
- Une convention a été signée le 25 novembre 2021 pour la mobilisation de la subvention ADEME d'un montant de 14 M€. CEOG a encaissé le 1er acompte le 21 décembre 2021 à hauteur de 15% soit 2,1 M€.
- La signature des contrats d'AMO pour la phase de construction.
- Un avenant au contrat avec Canopée a été signé pour l'accompagnement de la phase de construction à effet du 1er septembre 2021.
- Obtention du crédit d'impôt investissement outre-mer (art 244 quater W du CGI) correspondant à 35% de la base maximale éligible de 74 675 256€, soit au maximum 26 136

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

340€. Le fait générateur de ce crédit d'impôt est fixé à la date de mise en service de la centrale électrique.

Crise sanitaire COVID-19

La crise sanitaire COVID-19 n'a pas eu d'impact significatif sur la situation financière, le patrimoine et les résultats de la société.

Immobilisations - Amortissements

Etat exprimé en **euros**

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2021
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport		44 165		44 165
Autres immobilisations corporelles	5 057 206	36 705 145	2 986 700	38 775 651
Immobilisations financières		1 506		1 506
TOTAL GENERAL	**5 057 206**	**36 750 816**	**2 986 700**	**38 821 322**

AMORTISSEMENTS

	Montant des amortissements au début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant des amortissements au 31/12/2021
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport		2 724		2 724
Autres immobilisations corporelles		164		164
TOTAL GENERAL		**2 888**		**2 888**

Stocks et En-cours

Etat exprimé en **euros**

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état				
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
TOTAL I				
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)				

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**	31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	1 506	1 506	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	2 091	2 091	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	113 297	113 297	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	11 900 000		11 900 000
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	111	111	
Charges constatées d'avances	1 174 121	1 174 121	
TOTAL DES CREANCES	**13 191 126**	**1 291 126**	**11 900 000**

(1) Prêts accordés en cours d'exercice	
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

	31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	28 171 796	180 127	27 991 669	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	8 664 844	8 664 844		
Personnel et comptes rattachés	35	35		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 105	22 105		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	39 271	39 271		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	517 050	517 050		
Groupe et associés (2)	5 914 682	5 914 682		
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	**43 329 783**	**15 338 114**	**27 991 669**	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	56 163 465
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	27 991 669
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)	5 914 682

Capital social

Etat exprimé en **euros**

ACTIONS / PARTS SOCIALES	31/12/2021	Nombre	Val. Nominale	Montant
	Du capital social début exercice	50 000,00	5,0000	250 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	**50 000,00**	**5,0000**	**250 000,00**

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en **euros**

	Capitaux propres clôture 31/12/2020	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2021
Capital social	250 000				250 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	(109 546)	(68 409)			(177 955)
Résultat de l'exercice	(68 409)	68 409		(584 237)	(584 237)
Subventions d'investissement				14 000 000	14 000 000
Provisions réglementées					
TOTAL	**72 045**			**13 415 763**	**13 487 808**

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

[1] dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 72 045

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 72 045

[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 13 415 763

Provisions

Etat exprimé en **euros**		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles				
	corporelles				
	des titres mis en équivalence				
	titres de participation				
	autres immo. financières }				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation				
	- financières				
	- exceptionnelles }				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.